



Frais de déplacements : la PJJ fabrique du droit...

ENFIN !!!

La CGT se plaint de la **précipitation** à fermer de structures, de la **mise en place anticipée** de services sans cadre juridique (DIR, Plates-formes...). Pour être bon élève de la RGPP, que ne ferait-on ! Cette fois, nous devons bien reconnaître que **la DPJJ avance à la vitesse de l'escargot !** Il a fallu **plus de 15 mois** pour appliquer une décision de justice. Mais, c'est vrai qu'elle est favorable aux Agents...
Alors on comprend tout !

Petit rappel : par décret et arrêté du 3 juillet 2006, il y avait eu une augmentation des taux de remboursement des frais de déplacements des fonctionnaires...

Le ministère de la Justice avait publié un arrêté spécifique le 8 décembre 2006 que **la CGT et l'UNSA avaient attaqué**. Le Conseil d'Etat nous a donné raison le 26 mars 2008.

C'est le 8 juillet 2009, que le sous directeur du pilotage et de l'allocation des moyens signe une note pour appliquer la décision du Conseil d'Etat - (n°200900349282 – signée Stanislas De Mercey) après en avoir sorti une première le 6 juillet non conforme à la décision... C'est sans doute le manque de temps...

Les indemnités doivent être versées forfaitairement : 15,25 pour un repas et 7,62 si restaurant administratif, et à 60 euros la nuitée pour la métropole et la Corse, sur présentation d'un justificatif de paiement de l'hébergement.

Tous les collègues qui demanderont des compléments de remboursement sur les frais de déplacement à compter du 15 décembre 2006 (date de parution de l'arrêté concernant le ministère de la Justice) à 2009 seront remboursés sur la base du tarif 60.00 euros, comme cela aurait dû être, si la Justice ne fabriquait pas du droit...

Nous vous encourageons donc à reprendre vos états de frais de déplacement depuis cette date, parce que si vous ne demandez rien, vous n'aurez rien... Soyons nombreux à faire valoir nos droits ! demandons que l'accès aux archives des pièces comptables dans les DD et les DR...

En bonne logique, c'est l'administration qui devrait faire ce travail et vous rendre votre dû... mais, en cette période de fermetures massives de postes administratifs, nos collègues auront sans doute du mal à faire face !

Avec cette note nous apprenons ce que ce veut dire réactivité, temps réel, réponse immédiate du point de vue de la Direction... Le pilotage c'est sortir cette note au mois de juillet. L'optimisation des moyens, c'est faire en sorte de payer le moins possible.

Montreuil, le 8 juillet 2009